

<b>NOTE DE SYNTHÈSE</b>
<b>DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020 (DOB)</b>

**I - CADRE GENERAL**

Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2312-1 et L5211-36, prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe, et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, renforcent le cadre légal du DOB en précisant son contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission s'y rapportant.

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan dispose de six budgets :

- un budget principal,
- un budget annexe Locations Immobilières,
- un budget annexe Mobilité,
- un budget Eau en Gestion directe,
- un budget annexe Eau en Délégation de Service Public (DSP),
- un budget Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le présent rapport fera l'objet d'une délibération spécifique prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour chacun des budgets de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

Il est envisagé de voter le budget primitif 2020 de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, le 26 février 2020.

**II - CONTEXTE NATIONAL****Données issues de la Loi de finances pour 2020 et de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022****A – FRANCE \*****1. Une croissance qui résiste face aux risques extérieurs**

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro sur l'ensemble de l'année 2019.

L'activité a été largement portée par la demande intérieure avec le dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Si l'économie française n'échappe pas au ralentissement, elle montre une performance assez sensiblement meilleure que celle de la zone euro et en particulier de l'Allemagne. Après une croissance de 1,7 % en 2018, l'économie française devrait ralentir à 1,3 % en 2019 tandis que la zone euro verrait la croissance passer de 1,1 % à 0,7 %. Depuis le second semestre 2018, la croissance de l'activité s'est installée sur un rythme de croissance stable et devrait s'y maintenir au cours des prochains trimestres.

En effet, l'environnement économique ne s'annonce pas sensiblement différent de celui qui prévaut depuis plusieurs trimestres.

Les perspectives concernant la demande extérieure sont fragiles et soumis à des risques baissiers. Le redressement de certains indicateurs (PMI, nouvelles commandes à l'exportation) indique une amorce d'amélioration qui doit encore être confirmée.

**2. Une solide dynamique intérieure**

Les facteurs qui ont soutenu l'activité tout au long de l'année écoulée resteront présents. Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre. Les enquêtes sur les perspectives d'investissement vont dans ce sens, dans l'industrie comme dans les services et la demande de crédit des entreprises françaises continue de croître (enquête sur les conditions de crédits).

Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à l'amélioration du marché du travail, qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi, la faiblesse de l'inflation tant en 2019 qu'en 2020 et la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (2019 : baisse des cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, 2020 : baisse de l'impôt sur le revenu et suppression effective de la taxe d'habitation à partir de 2020 pour 80 % des ménages).

Dans ce contexte, les dépenses de consommation ont connu une accélération sur les derniers trimestres, avec un glissement annuel qui est passé de 0,8 % fin 2018 à 1,3 % au T3 2019, et devraient se maintenir sur un rythme similaire dans les prochains mois. La demande de crédit des ménages, tant du côté des crédits à la consommation que des crédits logements, en phase d'augmentation en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt est également un facteur de soutien de l'activité.

### **B - ZONE EURO – UNE CROISSANCE AFFAIBLIE MAIS PAS DE RECESSION \***

Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4 % due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti au deuxième et troisième trimestres (+ 0,2 %) et stagné au quatrième trimestre.

Le ralentissement de l'activité de la zone euro résulte de l'évolution différente de la croissance d'un pays à l'autre. L'Allemagne et l'Italie se sont encore affaiblies au deuxième trimestre et des signes laissent présager une faiblesse persistante. Aucune accélération marquée n'est pour le moment envisagée et les risques de récession technique se profilent encore. L'Espagne, la France et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance.

Pour les trimestres à venir, les risques sur la croissance restent orientés à la baisse, mais une récession devrait être évitée grâce à la résilience de la demande intérieure.

Le marché du travail devrait également résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des derniers trimestres tandis qu'une faible inflation soutiendra le pouvoir d'achat des ménages. La croissance du PIB devrait ralentir, de 1,9 % en 2018 à 1 % en 2019 et 0,6 % en 2020.

*\* (document établi sur des sources produites par le groupe BPCE)*

## **III - Principales mesures prévues dans la loi de finances concernant les collectivités locales pour 2020**

### **1. Données générales**

La loi de finances pour 2020 traduit la volonté gouvernementale de poursuivre la politique de réduction de la dépense publique, estimée à 53,4 % du PIB contre 55 % en 2017.

Le gouvernement prévoit pour 2020 une croissance estimée à + 1,3 %.

La loi de finances pour 2020 prévoit une augmentation des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales de 600 M€ par rapport à 2019 et une stabilisation du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 26,8 milliards d'euros.

Concernant la péréquation, les choix effectués dans le budget de 2019 sont reconduits : ainsi la péréquation est reconduite à hauteur de 180 millions d'euros pour les communes et leur EPCI : 90 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et 90 millions pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Dans le cadre de la réforme de la dotation d'intercommunalité qui a eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la loi de finances prévoyait une réalimentation, uniquement en 2019, pour les EPCI ayant une dotation inférieure à 5 € par habitant (sous réserve de ne pas avoir un trop fort potentiel fiscal). Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit de maintenir ce mécanisme chaque année. D'autre part la prise en compte des redevances d'assainissement dans le calcul du coefficient d'intégration fiscal (CIF) pour les communautés de communes prévue dès 2020 est repoussée à 2026, date butoir de prise en charge de la compétence assainissement par les communautés de communes.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) du bloc communal fait l'objet d'une minoration de 45 millions d'euros dont 10 millions d'euros pour le bloc communal.

Les dotations de soutien à l'investissement seraient maintenues à 2 milliards d'euros (hors FCTVA).

Les dotations de soutien à l'investissement local sont stables avec plus d'1 milliard d'euros de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), 570 millions d'euros de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et 150 millions d'euros pour la Politique De la Ville (PDV).

Par ailleurs, le gouvernement envisage une hausse du fonds de compensation de la TVA d'environ 351 millions d'euros par rapport à 2019, soit un montant évalué à 6 Milliards d'euros, ainsi que le report d'une année supplémentaire pour la mise en œuvre de l'automatisation de la gestion du FCTVA au 1<sup>er</sup> janvier 2021 afin de s'assurer de la neutralité budgétaire de cette automatisation.

### **2. Les dispositions fiscales**

#### **a) Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales**

La loi de finances pour 2020 poursuit le mouvement de dégrèvement de la taxe d'habitation pour les résidences principales, sous condition de revenus. Après une première baisse de 30 % au 1<sup>er</sup> octobre 2018 et 65 % en

2019, 80 % des foyers ne paieront plus aucune taxe d'habitation sur leur résidence principale dès 2020. Pour les 20 % des ménages restants, une suppression progressive sera mise en place à partir de 2021 jusqu'en 2023, date définitive de la suppression de la taxe d'habitation pour l'ensemble des foyers. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales n'interviendra donc qu'à compter de 2023 mais la réforme fiscale liée à cette mesure est mise en œuvre dès 2021, une année en quelque sorte transitoire. D'ores et déjà, les pouvoirs des communes et des EPCI sur les taux et les abattements de la TH sont suspendus. S'agissant des bases, celles-ci progresseront de manière forfaitaire de + 0,9 % correspondant à l'évolution de l'indice des prix à la consommation française. Cette revalorisation résulte d'un amendement déposé par l'Assemblée nationale alors qu'initialement le Gouvernement prévoyait un gel des bases. En 2021, les communes et EPCI à fiscalité propre ne percevront plus la taxe d'habitation, cette recette sera affectée au budget de l'Etat.

Les mécanismes de compensation des pertes de ressources fiscales pour les collectivités locales pour lesquelles le gouvernement s'est engagé pour une compensation à l'euro près prévoient un mécanisme de reversement aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Ainsi, à compter de 2021 les communes percevront la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties en remplacement de leur perte de taxe d'habitation sur les résidences principales.

Avec le reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale aux communes, certaines seront surcompensées tandis que d'autres seront sous-compensées.

Afin de neutraliser les écarts de ressources pour les communes avant et après la réforme, la loi de finances prévoit la mise en place d'un « coefficient correcteur » se traduisant par un ajustement à la hausse ou à la baisse du produit de TFPB provenant des Départements. Pour rendre le dispositif possible à l'échelle nationale, les produits départementaux de foncier bâti seront prélevés par l'Etat et centralisés via un compte d'avance avant leur réaffectation selon la situation de chaque commune.

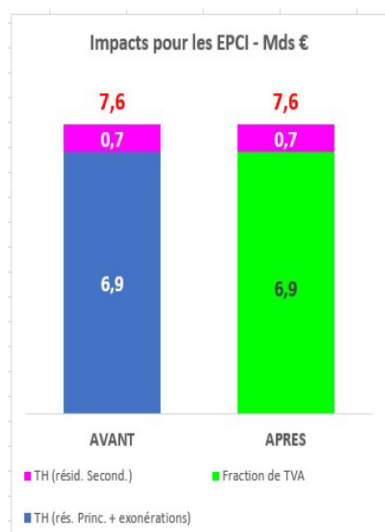
Le coefficient correcteur entrera en vigueur au 1er janvier 2021 et s'appliquera tous les ans.

Les communes pour lesquelles la surcompensation est inférieure ou égale à 10 000 € garderont la totalité de leur supplément de TFPB.

Le produit supplémentaire résultant de la TFPB sera insuffisant pour compenser la perte de TH de toutes les communes sous-compensées. Il est ainsi prévu que l'Etat contribue à l'équilibre du dispositif en reversant aux communes sous-compensées, une dotation complémentaire de 900 millions d'euros qui va progresser selon le gouvernement en fonction de l'évolution des bases et des taux de foncier bâti des communes sous-compensées.

Il convient de noter que ce mécanisme de compensation est présenté comme fonctionnant inversement de la logique du FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) dispositif mis en place lors de la réforme de la Taxe professionnelle avec un reversement du trop-perçu à ce fonds de garantie. En effet, les reversements des communes surcompensées ne transiteront pas par leur budget mais par le mécanisme d'un compte d'avance et les montants ne seront pas gelés puisque le coefficient correcteur intégrera la croissance des bases. Toutefois, les communes surcompensées seront conduites via le coefficient correcteur à partager la croissance de leur développement et ce mécanisme fait l'objet de débats pouvant être perçu comme « déterritorialisant » une part importante du dernier impôt direct local majeur.

Concernant les EPCI, en contrepartie de leur perte de TH (6,9 millions d'euros), ils seront bénéficiaires d'une fraction de TVA.



**Les EPCI conservent leur taxe foncière existante**

**Ils récupèrent une fraction de TVA nationale**

**Ils bénéficient d'une garantie à partir de 2021 : la compensation perçue au titre de la perte de TH ne pourra pas être inférieure au montant de référence 2020.**



Comment se calcule la compensation de TVA pour un EPCI ?

**A partir de 2021 :**

**Produit de TH 2021 EPCI**  
(calculé sur les bases 2020 X Taux 2017)

**Produit net de TVA nationale**

**Fraction de TVA**

Cette fraction est appliquée chaque année au produit de TVA au niveau national pour obtenir la compensation de l'EPCI  
=> *Le produit pour les EPCI est indexé sur la TVA nationale*

#### **b) Impacts de la suppression de la taxe d'habitation pour les autres taxes**

- GEMAPI – la part TH sur les résidences principales de la GEMAPI sera répartie entre la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et la Contribution Foncière Economique.
- Taxe Spéciale d'Équipement – la loi de finances crée une dotation budgétaire de l'Etat au profit des établissements publics fonciers visant à compenser la perte du produit de la TSE répartie entre les personnes assujetties à la TH sur les résidences principales.

Pour ces deux taxes, il convient de noter que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties pris en compte pour leur répartition sera diminué du montant de la TFPB départemental descendu en 2021.

Les EPCI continuent de voter un produit attendu qui sera ensuite réparti sur les taxes restantes (hors TH).

#### **c) Plafonnement de la compensation des pertes de recettes liées au versement transport (VT)**

Le versement transport (VT) est une contribution locale des employeurs qui permet de financer les transports en commun. Il est perçu par l'Urssaf et reversé ensuite aux autorités organisatrices de la mobilité, que sont les collectivités territoriales et leurs groupements.

La LFI 2016 a modifié le seuil des employeurs pour être assujetti au VT en le passant de 9 à 11 salariés. Dans le même temps, une compensation à l'euro près a été mise en place par l'Etat pour les autorités organisatrices. Elle s'élève à 91M€ pour 2019.

Le PLF propose à compter de 2020 de plafonner cette compensation à 48 M€, du fait du fort dynamisme de cette recette fiscale. En effet, les recettes de VT ont augmenté de 400 M€, soit une hausse largement supérieure à la compensation prévue. Par ailleurs, ce plafonnement permet de maîtriser la hausse des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales.

## **IV – LE CONTEXTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE MAURIENNE ARVAN**

### **A. Données générales**

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) qui compte 15 266 habitants (population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020) et qui est composée de quatorze communes.

L'année 2019 a été particulièrement marquée par l'étude du transfert des compétences eau et assainissement. L'évolution des textes s'y rapportant : loi NOTRe du 7 août 2015, loi Ferrand du 3 août 2018, loi engagement et proximité du 19 décembre 2019, ont créé un contexte non stabilisé pour la prise de décision.

Au final, la minorité de blocage qui s'est exprimée en décembre 2019 n'a pas permis le transfert de ces compétences. La compétence eau reste d'intérêt communautaire sur les communes de l'ex Communauté de Communes de l'Arvan.

Néanmoins les services de l'eau de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et de la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne se regroupent sur le site du Centre Technique Municipal afin d'engager un processus d'optimisation des moyens humains et techniques.

Le projet de transfert des CCAS a quant à lui obtenu une issue favorable avec la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le service de l'urbanisme a connu une activité soutenue afin de répondre aux multiples demandes de révision des Plans Locaux d'Urbanisme de plusieurs communes.

La perspective de l'engagement dans une démarche de création d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD) est à l'étude.

Les fiches actions relatives à la démarche « Territoires d'industrie » sont en cours de rédaction en lien avec le Syndicat du Pays de Maurienne et Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne ont fait connaître à Monsieur le Préfet leur volonté de s'engager conjointement dans la démarche « Opération de Revitalisation de Territoire » (ORT).

Enfin les projets de reconstruction et d'extension par la création de la Maison de l'Intercommunalité est en phase travaux pour une livraison prévue à la mi année 2021, Rue d'Italie à Saint-Jean-de-Maurienne.

### **B. Situation budgétaire au regard du compte administratif prévisionnel 2019**

- Un budget principal qui dégage sur l'exercice 2019 un résultat prévisionnel global de 1 366 362,64 €. Les prévisions du budget d'investissement sont en augmentation en 2020 par rapport à 2019 s'expliquant principalement par les travaux de réhabilitation et d'extension de la Maison de l'Intercommunalité et les travaux de réhabilitation de l'extérieur du centre nautique avec la création d'aménagements ludiques.
- Un budget annexe Locations Immobilières qui n'a pas eu recours en 2019 à une subvention du budget principal et qui présente en fin d'exercice 2019 un résultat prévisionnel global de 248 340,46 €.
- Un budget annexe Mobilité qui a eu recours en 2019 à une subvention du budget principal à hauteur de 310 500 euros et qui présente en fin d'exercice 2019 un résultat prévisionnel global de 68 894,37 €.
- Un budget Eau en Gestion directe qui dégage sur l'exercice 2019 un résultat prévisionnel global de 4 485,96 €.
- Un budget annexe Eau en Délégation de Service Public (DSP) qui dégage sur l'exercice 2019 un résultat prévisionnel global de 1 204 045,01 €.
- Un budget Service Public d'Assainissement Non Collectif qui a bénéficié en 2019 d'une avance de trésorerie d'un montant de 70 000 € et d'une subvention de fonctionnement de 35 656,68 € et qui présente en fin d'exercice 2019 un résultat prévisionnel global de 58 803,72 €.

L'ensemble des budgets de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan hormis le budget de l'Eau en Gestion directe qui a eu recours à l'emprunt, est caractérisé par une situation financière sans emprunt, en l'absence d'endettement, néanmoins marquée pour le budget principal par une dégradation de la section de fonctionnement avec un effet ciseaux (des dépenses qui progressent plus vite que les recettes) d'où la nécessité de prendre en compte l'impact des contraintes financières nationales dans les arbitrages budgétaires (poursuite de la montée en charge du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes et de la diminution de la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle).

### **C. Ressources humaines**

#### **Etat des effectifs - Evolution 2019/2020**

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN					
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020					
TOTAL GENERAL				129	
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET	Effectifs au 01/04/2019
<b>EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES</b>		<b>73</b>	<b>68</b>	<b>33</b>	<b>66</b>
Directeur générale des services	A	1	0		1
Attaché	A	3	3	1	3
Rédacteur principal de 1e classe	B	1	1		1
Rédacteur	B	2	1		1
Adjoint administratif principal de 1e classe	C	3	3		3
Adjoint administratif principal de 2e classe	C				1
Adjoint administratif	C	9	8	3	6
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>19</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>16</b>
Ingénieur principal	A	3	3		3
Ingénieur	A	1	0		0
Technicien principal de 1e classe	B	5	4		4
Technicien principal de 2e classe	B	2	2	1	1
Technicien	B	1	1		2
Adjoint technique principal de 2e classe	C	5	5	3	7
Adjoint technique	C	12	12	10	9
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>29</b>	<b>27</b>	<b>14</b>	<b>26</b>
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1e classe	B	2	2	1	2
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2e classe	B				
Educateur des activités physiques et sportives	B	1	1	1	2
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
Animateur principal de 2e classe	B				
Animateur	B				
Adjoint d'animation principal de 2e classe	C	5	5		2
Adjoint d'animation	C	5	5	4	5
<b>FILIERE ANIMATION</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>7</b>
Puéricultrice de classe normale	A	1	1		1
Educateur de jeunes enfants de 1e classe	A	1	1	1	1
Educateur de jeunes enfants	A	0	0	0	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe	C	2	2	1	2
Agent social principal de 2e classe	C	4	4	3	2
Agent social	C	4	4	4	6
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>13</b>
				Effectifs pourvus au 1/03/2020	Tableau passé en conseil pref 01/04/2019
<b>EMPLOIS NON TITULAIRES</b>	<b>Catégories</b>	<b>Secteur</b>	<b>Contrat</b>	<b>40</b>	<b>38</b>
Directeur générale des services (activité accessoire/Ville de Saint-Jean-de-Maurienne)	A			1	
Attachés : responsable Pôle enfance, chargé de communication, Chargé animation Maison de l'habitat	A	ADM	3-4	1	1
Chargé de communication	A	ADM	3-3, 2°	3	3
Ingénieur (eau)	A	TECH	CDI droit privé	1	1
Psychologue	A	S	3-3, 2e alinéa	1	0
Educateur de jeunes enfants (attente réussite concours)	A	S	3-2		1
Infirmier en osin généraux	A	S	3-1	1	0
Technicien (attente réussite concours)	B	TECH	3-2	3	3
Technicien principal de 2ème classe	B	TECH	3-2	1	1
Educateur des activités physiques et sportives	B	SP	3-1	1	1
Animateur (Espace jeunes/attente réussite concours)	B	ANIM	3-2	1	1
Educateur de jeunes enfants (attente réussite concours)	A	S	3-2	1	1
Adjoint d'animation	C	ANIM	3-2	1	1
Adjoint technique	C	TECH	3-1	3	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2e classe (multi-accueil-micro-crèche/attente réussite concours)	C	S	3-2	2	2
Agent social	C	S	3-1	1	3
<b>EMPLOIS NON TITULAIRES PERMANENTS</b>				<b>22</b>	<b>20</b>
Educateur des activités physiques et sportives (maître-nageurs saisonniers centre nautique)	B	SP	3-2e alinéa	3	3
Techniciens (sentier - informatique)	B	TECH	3-1	2	2
Jeunes de l'été (TV locale, centre nautique, secrétariat général)	C	ENT	3-2e alinéa	8	8
Adjoint administratif	C	ADM	3	1	1
Adjoint technique	C	TECH	3-1	1	1
Apprentis		TECH		3	3
<b>EMPLOIS NON TITULAIRES NON PERMANENTS</b>				<b>18</b>	<b>18</b>
<b>PERSONNEL COMMUNAUTAIRE-POSTES BUDGETAIRES</b>					<b>113</b>
				Effectifs pourvus au 1/01/2020	
<b>AGENTS MIS A DISPOSITION PAR D'AUTRES COLLECTIVITES</b>				<b>14</b>	
Adjoint du patrimoine de 2e classe (CDG 73)	C	CULT		1	
Agents techniques communaux service de l'Eau	C-B	Eau		13	
<b>AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS mis à disposition par la Fédération des Œuvres Laïques de la Savoie- Centres de loisirs</b>				<b>2</b>	
Directeur accueil de loisirs (groupe C et D )		ANIM		1	
Agent de service (groupe B)		ENT		1	
<b>EMPLOIS NON PERMANENTS</b>				<b>16</b>	

Le tableau des effectifs fait apparaître à cette date :

- les emplois permanents occupés par le personnel titulaire ou contractuel,
- les emplois non permanents (saisonniers, accroissement temporaire d'activité, jeunes de l'été) dans le cadre de contrats à durée déterminée,
- le personnel mis à disposition par d'autres collectivités
- les autres personnels extérieurs mis à disposition par la Fédération des Œuvres Laïques de la Savoie.

Cet état comprend dans le personnel permanent titulaire les 4 postes des centres de loisirs dans le cadre de la dernière phase d'intégration des agents mis à disposition par la Fédération des Œuvres Laïques de la Savoie. Ainsi, ces agents sont recrutés en direct par la 3CMA le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Il s'agit des Animatrices des accueils de loisirs.

Sont ajoutés sur cet état le poste qui fait l'objet d'une mise à disposition par convention et d'un portage administratif par le CDG73 pour l'Adjoint du patrimoine.

Sont indiqués également les 2 postes qui restent mis à disposition par la Fédération des Œuvres Laïques de la Savoie (proche de la retraite) : la Responsable de l'Accueil de loisirs et un Agent de service.

Les postes non pourvus sont :

➤ Emplois permanents titulaires :

- DGS (emploi fonctionnel strate des EPCI assimilés à une commune de 10000 à 20000 habitants).
- Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe temps complet - Service Aménagement Etudes Projet (poste d'un retraité au 1<sup>er</sup> juillet 2019 non remplacé).
- Adjoint administratif temps complet - Service Commande Publique : poste d'assistante administrative chargée de la commande publique (recrutement en attente suivant évolution des dossiers).
- Directeur du Pôle Technique : recrutement ingénieur contractuel au 17/02/2020.

➤ Secrétaire générale : recrutement rédacteur contractuel au 17/02/2020.

## V - PERSPECTIVES FINANCIERES 2020

La politique financière de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan se construit dans un contexte d'évolution des compétences qui impose la plus grande prudence budgétaire. La vigilance nécessaire à la maîtrise des dépenses de fonctionnement doit être renforcée pour préserver une épargne nette de gestion, une capacité d'autofinancement, et une politique d'investissement ambitieuse nécessaire à l'attractivité du territoire.

C'est dans ce contexte que les orientations budgétaires 2020 ont été élaborées.

Le conseil communautaire se prononcera le 26 février 2020, date du vote du budget primitif, sur les orientations du Débat d'Orientation Budgétaire.

### **Concernant le budget principal,**

#### ▪ **Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Comme en 2019, la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan prend en charge uniquement la part de l'EPCI. Le montant inscrit au DOB 2020 est prévisionnel. Il a été appliqué l'augmentation prévue au niveau national à hauteur de 5 % sur le montant réel de 2019 ce qui porterait le montant pour la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan à hauteur de 545 000 €.

	ANNEE 2019	Prévisions ANNEE 2020
<b>PART 3CMA</b>	454 873	545 000
<b>PART COMMUNES MEMBRES</b>	1 340 960	1 340 625
<b>TOTAUX</b>	<b>1 795 833</b>	<b>1 885 625</b>

#### ▪ **Ce projet de budget est construit sans prévision de hausse de la fiscalité.**

### **A. BUDGET PRINCIPAL – Evolutions et perspectives 2020**

#### Fonctionnement

#### Dépenses

En €	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	Charges rattachées	CA 2019 prévisionnel + charges rattachées	Prévisions BP 2020
Charges à caractère général	2 641 767	2 274 958	138 044	2 413 002	2 558 908
Charges de personnel	3 970 460	3 531 292	3 109	3 534 401	3 878 766
Dépenses imprévues de fonctionnement	86 040	-	-	-	0
Autres charges de gestion courante	5 846 527	5 760 577	-	5 760 577	6 181 162
Subvention d'équilibre aux budgets annexes : locations immobilières, mobilité, SPANC	398 180	346 157	-	346 157	396 059
Charges exceptionnelles	508 706	460 541	2 856	463 397	537 491
Atténuation de produits	11 163 655	11 079 240	-	11 079 240	10 456 436
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>24 615 335</b>	<b>23 452 766</b>	<b>144 008</b>	<b>23 596 774</b>	<b>24 008 824</b>
Dotation aux amortissements	864 703	746 707	-	746 707	758 249
<b>TOTAL</b>	<b>25 480 038</b>	<b>24 199 473</b>	<b>144 008</b>	<b>24 343 481</b>	<b>24 767 073</b>

**Recettes**

En €	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	Produits rattachés	CA 2019 prévisionnel + produits rattachés	Prévisions BP 2020
Atténuation de charges	28 550	24 082	-	24 082	26 000
Produit fiscal unique	15 708 323	15 870 002	-	15 870 002	14 957 091
Autres taxes	3 122 687	3 234 260	-	3 234 260	3 081 371
Dotations, subventions, participations	3 927 337	3 954 009	-	3 954 009	3 884 552
Produits des services	951 061	890 670	-	890 670	980 848
Autres produits gestion courante	75 567	76 955	-	76 955	71 469
Remboursement par le budget annexe locations immobilières des avances	-	-	-	-	308 049
Produits financiers	72	359	-	359	205
Produits exceptionnels (hors cession)	40 389	45 906	-	45 906	80 819
Reprises sur provisions pour risques et charges	-	9 827	-	9 827	-
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>23 853 987</b>	<b>24 106 070</b>	<b>-</b>	<b>24 106 070</b>	<b>23 390 405</b>
Amortissement des subventions	27 340	27 340	-	27 340	10 305
Reprises sur amortissements	110 915	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>23 992 242</b>	<b>24 133 411</b>	<b>-</b>	<b>24 133 411</b>	<b>23 400 710</b>
<b>Solde budget de fonctionnement</b>	<b>- 761 348</b>	<b>653 304</b>	<b>- 144 008</b>	<b>509 296</b>	<b>- 618 419</b>



**Investissement****Dépenses**

En €	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	Reste à réaliser 2019	Prévisions BP 2020	Prévisions BP 2020 et RAR 2019
Dépenses d'équipement	3 277 066	1 173 251	1 627 797	2 769 202	4 396 999
Subventions d'équipement	305 991	135 706	26 913	255 000	281 913
Prêt CAF Halte garderie	15 400	15 400	0	15 400	15 400
Autres (cautions et autres)	824	824	0	0	0
Levée d'option d'achat crédit-bail immobilier	108 242	108 242	0	0	0
Dépenses imprévues	151 373	0	0	68 794	68 794
Autres immobilisations financières	7 500	7 500	0	0	0
Avance de trésorerie au budget SPANC	70 000	70 000	0	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>3 936 396</b>	<b>1 510 922</b>	<b>1 654 710</b>	<b>3 108 395</b>	<b>4 763 105</b>
Amortissement des subventions	27 340	27 340	0	10 305	10 305
Reprises sur amortissements	110 915	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 074 651</b>	<b>1 538 262</b>	<b>1 654 710</b>	<b>3 118 700</b>	<b>4 773 410</b>

**Recettes**

En €	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	Reste à réaliser 2019	Prévisions BP 2020	Prévisions BP 2020 et RAR 2019
Solde budget de fonctionnement	- 761 348	653 304		- 618 419	- 618 419
Subvention des partenaires	717 925	170 881	473 155	349 717	822 872
DETR	80 241	89 704	12 000	188 000	200 000
FCTVA	401 633	115 130	-	661 150	661 150
Transfert des redevances de crédit-bail immobilier du budget annexe locations immobilières	108 242	108 242	-	-	-
Cession des immobilisations	777 594	765 192	60	444 720	444 780
Autres	7 500	7 500	-	-	-
Emprunt	302 480	-	-	-	-
Remboursement par le budget annexe locations immobilières des avances consenties	-	-	-	681 864	681 864
Remboursement avance de trésorerie consentie au budget SPANC	-	-	-	35 000	35 000
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 634 267</b>	<b>1 909 952</b>	<b>485 215</b>	<b>1 742 033</b>	<b>2 227 248</b>
Dotation aux amortissements	864 703	746 707	-	758 249	758 249
<b>TOTAL</b>	<b>2 498 970</b>	<b>2 656 659</b>	<b>485 215</b>	<b>2 500 282</b>	<b>2 985 497</b>

**Synthèse des possibilités d'investissement pour les opérations nouvelles**

<b>Solde budget de fonctionnement (prévisions 2020)</b>	<b>-618 419</b>
+	
<b>Excédents disponibles de l'exercice 2019</b>	<b>1 366 363</b>
+	
<b>Subvention des partenaires en fonction des projets d'investissement</b>	<b>349 717</b>
+	
<b>DETR</b>	<b>188 000</b>
+	
<b>FCTVA</b>	<b>661 150</b>
+	
<b>Cession des immobilisations</b>	<b>444 720</b>
+	
<b>Remboursement par le budget annexe locations immobilières des avances consenties par le budget principal</b>	<b>681 864</b>
+	
<b>Remboursement par le budget SPANC avance de trésorerie</b>	<b>35 000</b>
=	
<b>TOTAL DE L'ENVELOPPE DISPONIBLE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors reste à réaliser 2019)</b>	<b>3 108 395</b>

Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2020 comprennent principalement :

- Les travaux au Pôle Enfance : pose de stores dans le bureau de direction, installation d'une porte pour la salle des moyens, rehaussement du portillon extérieur du jardin, pose d'une pergola, bande de guidage PMR et travaux sur les conduits des sanitaires pour un montant de 29 000 €,
- Les travaux à la micro-crèche de Saint-Julien-Montdenis : porte d'entrée, volet roulant ou BSO baie vitrée, reprise des éléments de la cuisine, bande de guidage MPR et création d'un local à poussette pour un montant de 27 500 €,
- Les travaux à l'Espace Jeunes : système de fermeture du parking, clôture à l'extérieur du bâtiment, rehaussement du portail, guidage PMR et remplacement de l'écran extérieur à hauteur de 41 000 €,
- Les travaux à l'Accueil de Loisirs Le Carrousel : massif béton jeux, fin de la clôture extérieure, changement des dalles faux plafonds, changement éclairage et pose d'un lave mains pour un montant de 19 000 €,
- Les travaux au Refuge pour animaux : reprise de la toiture et pose d'une clôture à hauteur de 6 000 €,
- Maison de l'Intercommunalité au Centre d'Affaires et de Ressources (CAR) :
  - La poursuite de la maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de la Maison de l'intercommunalité à hauteur de 109 108 € (il convient de préciser qu'un montant de 41 764 € est inscrit en reste à réaliser 2019).
  - La poursuite des travaux de réhabilitation et d'extension s'y rapportant pour un montant de 1 405 715 € (il convient de préciser qu'un montant de 1 383 325 € est inscrit en reste à réaliser 2019).
- Centre nautique :
  - La poursuite de la maîtrise d'œuvre, des missions CSP et CTC pour un montant de 43 080 € (il convient de préciser qu'un montant de 46 410 € est inscrit en reste à réaliser 2019) afférentes à la réhabilitation de l'extérieur du centre nautique avec création d'aménagement ludiques ainsi que les travaux s'y rapportant pour un montant de 336 000 €,
  - La reprise des tôles faîtières pour 5 000 € ainsi que la reprise de la tuyauterie des panneaux solaires à hauteur de 15 000 €.
- Les sentiers : travaux pour 50 000 € et signalétique, cartographie et fourniture de panneaux à hauteur de 40 000 €.

## – PLH 2016-2022 :

- Le versement de primes aux propriétaires sur les logements vacants et à l'accession pour un montant de 21 000 €,
  - Les aides aux bailleurs sociaux à hauteur de 50 000 €,
  - L'aide à l'ingénierie aux communes par la réalisation d'études à hauteur de 10 000 € (il convient de préciser qu'un montant de 10 000 € est inscrit en reste à réaliser 2019) et l'assistance à maîtrise d'ouvrage à destination des communes pour une étude pour un montant de 2 000 €.
- Le versement de subventions aux particuliers (énergies renouvelables et travaux de rénovation énergétique) pour un montant de 35 000 € (un montant de 16 913 € est inscrit en reste à réaliser 2019).
- Les subventions aux copropriétés sur les travaux à hauteur de 9 000 €.
- L'étude environnementale à la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage pour un montant de 5 000 €.
- L'informatique scolaire pour un montant de 42 500 €.
- La poursuite d'une aide aux communes par le versement de fonds de concours à hauteur de 80 000 €.
- Les acquisitions foncières relatives à l'aménagement hydraulique du lit du Torrent du Bonrieu pour un montant de 1 000 €.
- Source de l'Echaillon :
- La poursuite de la stratégie de mise en exploitation de l'eau et la maîtrise d'œuvre pour la création d'une station de pompage pour un montant de 15 140 € (il convient de préciser qu'un montant de 34 860 € est inscrit en reste à réaliser 2019),
  - L'aménagement d'une station de pompage à hauteur de 144 000 €.
- Les financements aux agriculteurs sur des projets d'investissement à hauteur de 50 000 €.
- Commerce :
- Maîtrise d'œuvre pour la sonorisation du cœur de ville : un montant de 1 440 € est inscrit en reste à réaliser 2019,
  - Matériel pour les animations de l'été pour un montant de 5 000 €.
- Urbanisme :
- Révisions des PLU des communes pour un montant de 150 000 € (un montant de 738 € est inscrit en reste à réaliser 2019),
  - Droit de préemption urbain à hauteur de 524 €,
  - Elaboration d'un PLUi HD par le recrutement d'un bureau d'études pour un montant de 35 000 €.
- Zone d'Activités Economiques du Pré de la Garde à Saint-Jean-de-Maurienne :
- Acquisition d'un terrain au Département dans le cadre du projet de la Maison de l'Intercommunalité pour un montant de 15 250 €,
  - Reprise du chemin Pré de la Garde, reprise enrobée Avenue d'Italie, viabilisation du futur bâtiment Trans Alpes et aménagement du rond-point à hauteur de 30 000 €,
  - Caméras de surveillance et bornes wifi pour un montant de 3 000 €,
  - Il convient de préciser qu'un montant de 16 235 € est inscrit en reste à réaliser 2019 correspondants aux travaux d'alimentation de la maison voisine et aux reprises de bordures et d'enrobées Combe Paillarde.
- Zone d'Activités Economiques du Pré de Pâques à Saint-Julien-Montdenis :
- La poursuite des acquisitions foncières pour un montant de 10 000 €,
  - La reprise d'enrobée et de regard à hauteur de 10 000 €,
  - La signalétique à hauteur de 5 000 €.
  - Il convient de préciser qu'un montant de 37 750 € relatif à l'acquisition de terrains à la Commune de Saint-Julien-Montdenis est inscrit en reste à réaliser 2019.
- Zone d'Activités Economiques de Longefan à Hermillon : aménagement du parking sur le terrain EDF pour un montant de 10 000 € et signalétique à hauteur de 5 000 € (il est précisé qu'un montant de 14 069 € est inscrit en reste à réaliser 2019 relatif à l'alimentation électrique du nouveau Bricomarché).
- Zone d'Activités Economiques des Contamines à Hermillon : signalétique pour un montant de 1 000 €.

- Zone d'Activités Economiques de l'Amoudon à Villargondran : enveloppe de travaux pour un montant de 2 000 €.
- Zone d'Activités Economiques Le Parquet à Saint-Jean-de-Maurienne : enveloppe de travaux pour un montant de 2 000 €.
- Zone d'Activités Economiques Les Plantins à Saint-Jean-de-Maurienne : travaux de terrassement du talus, pose de containers semi-enterrés et création d'un accès à la blanchisserie à hauteur de 35 000 €.

## **B. BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES – Evolutions et perspectives 2020**

### **Fonctionnement**

#### **Dépenses**

Dépenses	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	Prévisions BP 2020
Charges à caractère général	77 580	57 451	69 596
Charges exceptionnelles	2 000	49	2 500
Autres charges de gestion courante	3 250	0	5 000
Reversement de l'excédent de fonctionnement au budget principal	0	0	308 049
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>82 830</b>	<b>57 500</b>	<b>385 146</b>
Dotation aux amortissements	70 104	70 104	69 976
<b>TOTAL</b>	<b>152 934</b>	<b>127 604</b>	<b>455 122</b>

#### **Recettes**

Recettes	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	Prévisions BP 2020
Produits des services	38 645	34 481	19 481
Autres produits gestion courante	137 027	137 771	114 469
Produits exceptionnels	110 500	133 885	66 194
Subvention d'équilibre du budget principal	0	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>286 172</b>	<b>306 138</b>	<b>200 145</b>
Amortissement des subventions	6 637	6 637	6 637
<b>TOTAL</b>	<b>292 809</b>	<b>312 775</b>	<b>206 782</b>
<b>Solde budget de fonctionnement</b>	<b>203 342</b>	<b>248 638</b>	<b>-185 001</b>

### **Investissement**

#### **Dépenses**

Dépenses	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	Reste à réaliser 2019	Prévisions BP 2020	Prévisions BP 2020 et RAR 2019
Dépenses d'équipement	210 303	32 466	3 763	20 000	23 763
Dépenses d'équipement (équilibre budget)	69 900	0		16 000	16 000
Autres	113 834	109 263		2 000	2 000
Régularisation	50 000	50 000		0	
Reversement des avances consenties par le budget principal	0	0		681 864	681 864
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>444 037</b>	<b>191 728</b>	<b>3 763</b>	<b>719 864</b>	<b>723 628</b>
Amortissement des subventions	6 637	6 637		6 637	6 637
<b>TOTAL</b>	<b>450 674</b>	<b>198 365</b>	<b>3 763</b>	<b>726 501</b>	<b>730 265</b>

**Recettes**

Recettes	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	Reste à réaliser 2019	Prévisions BP 2020	Prévisions BP 2020 et RAR 2019
Solde budget de fonctionnement	203 342	248 638		-185 001	-185 001
Location-vente	8 433	8 433		6 525	6 525
Autres	0	500		0	0
Subvention des partenaires	192 428	114 448	31 980	0	31 980
DETR	36 618	0	36 618	0	36 618
Cessions des immobilisations	0	0		650 000	650 000
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>440 821</b>	<b>372 019</b>	<b>68 598</b>	<b>471 524</b>	<b>540 122</b>
Dotation aux amortissements	70 104	70 104		69 976	69 976
<b>TOTAL</b>	<b>510 926</b>	<b>442 123</b>	<b>68 598</b>	<b>541 500</b>	<b>610 098</b>

Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2020 concernent principalement :

- Installation d'un portillon et d'une clôture au bâtiment Rue des Chaudannes à Saint-Jean-de-Maurienne pour un montant de 5 000 €,
- Changement du système azote de la salle serveurs de Saint-Julien-Montdenis et petits travaux si séparation COVAGE pour un montant de 5 000 €,
- Une enveloppe pour des travaux avant-vente de l'ex bâtiment Prisme à hauteur de 2 000 €,
- Une enveloppe « travaux » non affectée pour un montant de 17 000 €.

**C. BUDGET ANNEXE MOBILITE – Evolutions et perspectives 2020**

Ce projet de budget est construit sans prévision de hausse de la fiscalité concernant le Versement Transport (VT). Pour rappel le taux du versement transport a été fixé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne du 14 décembre 2012 à 0,18 %.

**Fonctionnement****Dépenses**

Dépenses	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	Prévisions BP 2020
Charges à caractère général	34 000	24 140	36 500
Charges de personnel	1 000	0	1 000
Autres charges de gestion courante	576 500	576 072	608 500
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>611 500</b>	<b>600 212</b>	<b>646 000</b>
Dotations aux amortissements	36 532	36 443	36 765
Mise à la réforme suite vol	1 333	1 333	0
<b>TOTAL</b>	<b>649 364</b>	<b>637 988</b>	<b>682 765</b>

**Recettes**

Recettes	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	Prévisions BP 2020
Versement transport	232 000	265 277	265 000
Autres produits de gestion courante	64	1 626	1 500
Compensation Région	61 000	61 000	61 000
Subvention d'équilibre du budget principal	357 580	310 500	355 047
Produits exceptionnels	0	1 082	0
<b>TOTAL</b>	<b>650 644</b>	<b>639 485</b>	<b>682 547</b>
<b>Solde budget de fonctionnement</b>	<b>39 144</b>	<b>39 272</b>	<b>36 547</b>

**Investissement****Dépenses**

Dépenses	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	Reste à réaliser 2019	Prévisions BP 2020	Prévisions BP 2020 et RAR 2019
Dépenses d'équipement	33 361	11 381	10 758	51 626	62 384
Dépenses d'équipement (équilibre budget)	58 130	0	0	58 816	58 816
<b>TOTAL</b>	<b>91 491</b>	<b>11 381</b>	<b>10 758</b>	<b>110 442</b>	<b>121 200</b>

**Recettes**

Recettes	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	Reste à réaliser 2019	Prévisions BP 2020	Prévisions BP 2020 et RAR 2019
Solde budget de fonctionnement	39 144	39 272		36 547	36 547
DETR	5 696	5 110		0	0
Compensation Région	5 000	5 000		5 000	5 000
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>49 840</b>	<b>49 383</b>	<b>0</b>	<b>41 547</b>	<b>41 547</b>
Dotations aux amortissements	36 532	36 443		36 765	36 765
Mise à la réforme suite vol	1 333	1 333		0	0
<b>TOTAL</b>	<b>87 704</b>	<b>87 158</b>	<b>0</b>	<b>78 312</b>	<b>78 312</b>

Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2020 concernent principalement :

➤ Pour les transports urbains :

- Equipement des arrêts de bus : pour un montant de 30 000 € (il est précisé qu'un montant de 10 758 € est inscrit en reste à réaliser 2019),
- Mise en accessibilité des arrêts de bus : pour un montant de 15 000 €,
- Matériel de transport : pour un montant de 1 626 €,
- Enveloppe de travaux et autre non affectés pour un montant de 28 816 €.

➤ Pour les lignes régulières :

- Equipement des arrêts de bus : pour un montant de 5 000 €,
- Enveloppe de travaux non affectés pour un montant de 30 000 €.

#### **D. BUDGET EAU EN GESTION DIRECTE – Evolutions et perspectives 2020**

##### **Fonctionnement**

##### **Dépenses**

Dépenses	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	Charges rattachées	CA 2019 prévisionnel + charges rattachées	Prévisions BP 2020
Charges à caractère général	259 222	222 521	17 473	239 994	244 885
Charges à caractère général (équilibre budget)	0	0	0	0	14 422
Charges de personnel	206 000	193 364	0	193 364	213 730
Autres charges de gestion courante	3 000	1	0	1	3 005
Charges financières	42 900	38 440	0	38 440	43 415
Charges exceptionnelles	38 300	36 390	0	36 390	26 825
Impôts reversés à l'Agence de l'eau	51 627	51 627	0	51 627	83 697
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>601 049</b>	<b>542 343</b>	<b>17 473</b>	<b>559 816</b>	<b>629 978</b>
Dotation aux amortissements	165 800	162 615	0	162 615	170 717
<b>TOTAL</b>	<b>766 849</b>	<b>704 958</b>	<b>17 473</b>	<b>722 430</b>	<b>800 696</b>

##### **Recettes**

Recettes	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	Produits rattachés	CA 2019 prévisionnel + Produits rattachés	Prévisions BP 2020
Ventes d'eau aux abonnés	647 293	652 839	0	652 839	662 294
Redevance Agence de l'Eau pour pollution d'origine domestique	50 981	76 133	0	76 133	66 478
Mise à disposition de personnel	16 000	16 370	0	16 370	16 000
Refacturation des charges d'exploitation	7 000	3 624	0	3 624	4 000
Autres produits de gestion courante	0	3	0	3	0
Produits exceptionnels	0	299	0	299	0
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>721 274</b>	<b>749 268</b>	<b>0</b>	<b>749 268</b>	<b>748 772</b>
Amortissement des subventions	45 575	45 558	0	45 558	47 438
<b>TOTAL</b>	<b>766 849</b>	<b>794 826</b>	<b>0</b>	<b>794 826</b>	<b>796 210</b>
<b>Solde budget de fonctionnement</b>	<b>120 225</b>	<b>206 925</b>	<b>-17 473</b>	<b>189 453</b>	<b>118 793</b>

**Investissement****Dépenses**

Dépenses	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	Reste à réaliser 2019	Prévisions BP 2020	Prévisions BP 2020 et RAR 2019
Dépenses d'équipement	800 229	450 211	83 847	294 435	378 282
Dépenses d'équipement (équilibre budget)	0	0		67 137	67 137
Emprunt	119 000	118 724		138 311	138 311
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>919 229</b>	<b>568 935</b>	<b>83 847</b>	<b>499 883</b>	<b>583 730</b>
Amortissement des subventions	45 575	45 558		47 438	47 438
<b>TOTAL</b>	<b>964 804</b>	<b>614 493</b>	<b>83 847</b>	<b>547 321</b>	<b>631 168</b>

**Recettes**

Recettes	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	Reste à réaliser 2019	Prévisions BP 2020	Prévisions BP 2020 et RAR 2019
Solde budget de fonctionnement	120 225	189 453		118 793	118 793
Subventions des partenaires	125 597	37 668	86 858	86 604	173 462
Régularisation	3 589	3 589		0	0
Emprunt	500 117	170 000		290 000	290 000
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>749 528</b>	<b>400 709</b>	<b>86 858</b>	<b>495 397</b>	<b>582 255</b>
Dotation aux amortissements	165 800	162 615		170 717	170 717
<b>TOTAL</b>	<b>915 328</b>	<b>563 324</b>	<b>86 858</b>	<b>666 114</b>	<b>752 972</b>

Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2020 concernent principalement :

- \_ Réorganisation du réseau du Collet avec Le Mollard à Albiez-Montrond pour un montant de 50 000 €,
- \_ Rénovation du réseau entre La Villette et La Saussaz à Albiez-Montrond à hauteur de 50 000 €,
- \_ Jaugeage des sources pour un montant de 40 000 €,
- \_ Campagne de changement des compteurs à hauteur de 40 000 €,
- \_ Rénovation du réseau à Jarrier pour un montant de 30 000 €,
- \_ Dévoiement du pont de Pierre Aigue à Saint-Sorlin d'Arves à hauteur de 1 500 € pour les études (il est précisé qu'un montant de 1 500 € est inscrit en reste à réaliser 2019) et de 20 000 € pour les travaux s'y rapportant (il est précisé qu'un montant de 15 458,22 € est inscrit en reste à réaliser 2019),
- \_ Télégestion et sectorisations des réseaux pour un montant de 20 000 € (il est précisé qu'un montant de 4 470 € est inscrit en reste à réaliser 2019),
- \_ Matériel d'exploitation eau potable à hauteur de 10 000 €.

**E. BUDGET ANNEXE EAU EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – Evolutions et perspectives 2020****Fonctionnement****Dépenses**



Dépenses	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	Prévisions BP 2020
Charges à caractère général	184 500	174 286	211 306
Charges à caractère général (équilibre budget)	0	0	431 503
Charges de personnel	44 000	38 293	50 200
Charges de personnel (équilibre budget)	0	0	123 287
Charges financières	94 500	93 898	87 200
Charges financières (équilibre budget)	0	0	61 643
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>323 000</b>	<b>306 476</b>	<b>965 139</b>
Dotations aux amortissements	325 150	324 880	325 150
<b>TOTAL</b>	<b>648 150</b>	<b>631 357</b>	<b>1 290 289</b>

**Recettes**

Recettes	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	Prévisions BP 2020
Surtaxe eau	680 000	704 127	680 000
Produits financiers	3 800	3 724	3 249
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>683 800</b>	<b>707 851</b>	<b>683 249</b>
Amortissement des subventions	109 500	109 319	109 500
<b>TOTAL</b>	<b>793 300</b>	<b>817 170</b>	<b>792 749</b>
<b>Solde budget de fonctionnement</b>	<b>360 800</b>	<b>401 375</b>	<b>-281 890</b>

**Investissement****Dépenses**

Dépenses	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	Reste à réaliser 2019	Prévisions BP 2020	Prévisions BP 2020 et RAR 2019
Dépenses d'équipement	338 561	183 566	50 258	175 000	225 258
Dépenses d'équipement (équilibre budget)	1 097 360	0	0	473 470	473 470
Emprunts	240 000	239 487	0	253 300	253 300
Remboursement avance Agence de l'Eau	47 146	47 146	0	47 146	47 146
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 723 066</b>	<b>470 199</b>	<b>50 258</b>	<b>948 916</b>	<b>999 174</b>
Amortissement des subventions	109 500	109 319	0	109 500	109 500
Créances sur transfert de droit à déduction de TVA	51 400	12 345	0	35 055	35 055
<b>TOTAL</b>	<b>1 883 966</b>	<b>591 863</b>	<b>50 258</b>	<b>1 093 471</b>	<b>1 143 729</b>

**Recettes**

Recettes	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	Reste à réaliser 2019	Prévisions BP 2020	Prévisions BP 2020 et RAR 2019
Solde du budget de fonctionnement	360 800	401 375	0	-281 890	-281 890
Subventions des partenaires	118 614	54 600	36 128	0	36 128
Créances sur transfert de droit à déduction de TVA	51 400	12 345	0	35 055	35 055
Autres immobilisations financières	19 200	19 116	0	19 592	19 592
Régularisation	2 721	2 721	0	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>552 735</b>	<b>490 157</b>	<b>36 128</b>	<b>-227 243</b>	<b>-191 115</b>
Créances sur transfert de droit à déduction de TVA	51 400	12 345	0	35 055	35 055
Dotations aux amortissements	325 150	324 880	0	325 150	325 150
<b>TOTAL</b>	<b>929 285</b>	<b>827 382</b>	<b>36 128</b>	<b>132 962</b>	<b>169 090</b>

Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2020 concernent principalement :

- \_ Etude de faisabilité conduite gravitaire et mission SPS à hauteur de 50 000 €,
- \_ Dévoiement de réseaux à hauteur de 120 000 €,
- Enveloppe non affectée (maîtrise d'œuvre et travaux) à hauteur de 473 470 € pour l'équilibre du budget.

**F. BUDGET SPANC – Evolutions et perspectives 2020****Fonctionnement****Dépenses**

Dépenses	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	Prévisions BP 2020
Charges à caractère général	18 900	7 800	13 550
Charges de personnel	56 200	50 112	53 000
Charges exceptionnelles	500	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>75 600</b>	<b>57 912</b>	<b>66 550</b>
Dotations aux amortissements	0	0	1 462
<b>TOTAL</b>	<b>75 600</b>	<b>57 912</b>	<b>68 012</b>

**Recettes**

Recettes	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	Prévisions BP 2020
Redevances d'assainissement non collectif et autres prestations de service	35 000	22 255	27 000
Subvention exceptionnelle du budget principal	40 600	35 657	41 012
<b>TOTAL</b>	<b>75 600</b>	<b>57 912</b>	<b>68 012</b>

<b>Solde budget de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 462</b>
---------------------------------------	----------	----------	--------------

**Investissement****Dépenses**

Dépenses	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	Reste à réaliser 2019	Prévisions BP 2020	Prévisions BP 2020 et RAR 2019
Dépenses d'équipement	16 500	13 342	0	500	500
Dépenses pour équilibre du budget	70 000	0	0	25 266	25 266
Remboursement avance de trésorerie consentie par le budget principal	0	0	0	35 000	35 000
<b>TOTAL</b>	<b>86 500</b>	<b>13 342</b>	<b>0</b>	<b>60 766</b>	<b>60 766</b>

**Recettes**

Recettes	BP 2019	CA 2019 prévisionnel	Reste à réaliser 2019	Prévisions BP 2020	Prévisions BP 2020 et RAR 2019
Solde budget de fonctionnement	-	-	-	1 462	1 462
Subvention d'équipement du budget principal	16 500	-	-	-	-
Avance de trésorerie du budget principal	70 000	70 000	-	-	-
FCTVA	-	2 146	-	500	500
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>86 500</b>	<b>72 146</b>	<b>0</b>	<b>1 962</b>	<b>1 962</b>
Dotation aux amortissements	-	-	-	1 462	1 462
<b>TOTAL</b>	<b>86 500</b>	<b>72 146</b>	<b>0</b>	<b>3 424</b>	<b>3 424</b>

Les dépenses prévisionnelles d'investissement 2020 concernent principalement :

- Achat de matériel informatique pour un montant de 500 €,
- \_ Enveloppe non affectée pour un montant de 25 266 €.

**\*\*\***